

## Compte rendu du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2016

### **Approbation procès-verbal réunion antérieure**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 mai 2016 est approuvé à l'unanimité après une observation.

### **Points et réunions diverses**

#### Points dernière séance :

- ✓ **COSEA :** M. le Maire fait part des travaux de réfection de voirie effectués par COSEA qui ne donnent pas satisfaction et rappelle que le compte-rendu de la réunion afférente à ces problématiques est toujours en attente.
- ✓ **Syndicat du collège de Montbazou :** La dissolution de ce syndicat est inévitable au vu de la loi Notre, M. le Maire rappelle la délibération prise lors du dernier conseil municipal dans ce sens. Toutefois, la présidente du syndicat souhaiterait tout de même maintenir les services rendus par le biais des cotisations versées par les communes membres. Il faut que toutes les communes aient délibéré pour envisager cette potentielle évolution.
- ✓ **Contrat CAE-CUI ménage école :** Un recrutement va être nécessaire sur le poste de ménage des écoles à compter du 21 septembre 2016.

#### Réunions :

- ✓ **Conseil d'école :** Xavier GAUTHIER relate la teneur du dernier conseil d'école, à savoir notamment :
  - Les exercices incendie se déroulent bien, toutefois, la sortie de la classe 3 par la fenêtre nécessiterait soit l'apposition d'un banc sous la fenêtre afin de déposer les enfants avant le sol soit la création d'une porte communicante avec la salle informatique.
  - Les marches de la classe 4 présentent un risque de danger pour les enfants et posent un problème lors du transport des valisettes d'ordinateurs ; un plan incliné pourrait être envisagé.
  - Un vague projet d'enlever le garage et le muret entre ce garage et la classe 4 avait été formulé. En l'absence de projet concret, aucune démolition ne sera entreprise.
  - Un dysfonctionnement des sonnettes aléatoire a été évoqué.
  - Menus travaux et commandes de mobilier devront être formulés dès début juillet.
  - Aucun mouvement d'enseignant n'est prévu pour la prochaine rentrée.
  - Une apprentie embauchée par la mairie viendra renforcer l'équipe d'ATSEM lors de ses semaines de stage.

- Rentrée 2016 : les effectifs annoncés sont 54 enfants en maternelle et 68 en élémentaire ; ces chiffres peuvent évoluer au cours de l'été.
- Des animations ont dues être supprimées à cause des récentes intempéries.
- Aucune modification majeure ne sera effective pour la prochaine année scolaire au vu du changement de communauté de communes.
- Les activités pédagogiques complémentaires se poursuivront dans les mêmes conditions que cette année.
- Les élus déplorent que le système de communication Espace Numérique de Travail n'ait pas été mis en place cette année malgré son financement. Un nouveau système, plus convivial et moins onéreux (50 € par école), doit être mis en place l'année à venir. Le système « base élèves » permettant de gérer l'administratif en interne, y compris pour la mairie, va être lancé.
- Une réclamation relative à l'hygiène vis-à-vis du bac à sable dans la cour de maternelle a été formulée en mairie et donc évoquée au cours de cette séance. Après vote des membres du conseil d'école, ce bac à sable restera en l'état.

✓ **Association des Communes d'Indre et Loire LGV SEA (ACIL) :** M. le Maire informe les élus que des mesures à engager au niveau juridique, pour faire valoir le manque de recettes fiscales et l'alourdissement des charges liées aux modifications de voirie effectuées pour ce chantier, vont être entreprises. Une ou deux communes représentatives devront s'engager dans cette démarche qui est partagée par la Coordination Interrégionale qui fait de même. L'ACIL modifiera ses statuts en septembre prochain afin d'intégrer le volet d'élargissement de l'autoroute A10.

✓ **Réunion COSEA et élargissement A10 :** Ce nouveau chantier va modifier notre territoire et pour ce faire, des ponts vont être construits en parallèle de ceux existants afin de ne pas couper la circulation, à savoir : le Bry, RD21 à la Laurière, les Baffaults qui se situera un peu plus au Sud donc sur Saint-Epain. Une deuxième réunion de concertation avant le lancement de l'enquête publique en 2017 sera initiée : l'attente des élus sur un engagement fort relatif à la problématique du maintien en l'état des voiries a d'ores et déjà été évoquée. Ce chantier devrait se dérouler de 2018 à 2023.

✓ **Bibliothèque et coups de cœur :** La bibliothèque municipale poursuit sur 2016-2017 sa collaboration avec les bibliothèques de l'intercommunalité de Sainte maure de Touraine pour le prochain prix littéraire des coups de cœur.

✓ **Réunion avec les associations locales et 14 juillet :** Gérard LEGRAND déplorent le manque de participants à cette réunion dus, en partie, par un souci de communication. Les créneaux d'occupation des salles communales ont été répartis pour la prochaine rentrée. Pour le 14 juillet, le SCV coordonne cette journée en organisant le concours de pétanque et proposant le repas du soir. Seuls l'APE et le RDV seront présents l'après-midi et des jeux gratuits pour enfants et adultes vont donc être proposés. Le roller-hockey souhaitait faire une démonstration mais la nécessité d'un parquet semble compromettre ce projet. Le montage et démontage des installations nécessaires au 14 juillet sont prévus respectivement le 13 juillet et le 15 juillet, tout volontaire est le bienvenu. Plusieurs associations ont émis le souhait d'organiser un forum début septembre pour exposer les différentes activités présentes sur la commune. Le samedi 10 septembre (de 14h à 16h30) a donc été retenu.

✓ **SAVI (Syndicat d'Aménagement du Val de l'Indre) :** Arlette DUCHENE informe de l'embauche d'un nouveau technicien spécialisé dans les fossés au sein de ce syndicat. Un courrier de relance va être fait pour l'étude de la retenue collinaire qui n'a, pour l'instant, pas été traitée.

## Intercommunalité

- ✓ **Point sur l'évolution vers les nouvelles structures :** M. le Maire stipule qu'il faut attendre que toutes les communes aient délibéré sur le nouveau schéma. Par ailleurs, une réunion en préfecture est organisée le 7 juillet pour faire l'inventaire patrimonial des communes. Ce même jour, une réunion de travail au sein de la Communauté de Communes du Val de l'Indre est programmée.
- ✓ **2<sup>nd</sup> Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes de Sainte Maure de Touraine (CCSMT) :** M. le Maire rappelle aux élus que le souhait de la CCSMT est de se lancer dans un 2<sup>nd</sup> PLH, et pour ce faire, chaque commune de la CCSMT doit se prononcer sur ce projet. Bien que la commune soit peu concernée à l'avenir par ce projet, les élus, par solidarité, approuvent ce 2<sup>nd</sup> PLH.

## Services périscolaires

- ✓ **Bilan des services périscolaires :** Xavier GAUTHIER présente le bilan de cette année écoulée qui fait état d'une légère baisse de la fréquentation de la garderie due à l'instauration des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP). Toutefois, les élus s'attendaient à une baisse plus importante, ce qui signifie que plus d'enfants fréquentent ce service de garderie, des pics à 38 enfants sont constatés. Le bilan financier, hors charges de personnel, est à l'instar de celui de la fréquentation. La cantine fait état d'une très légère hausse avec une fréquentation plus importante les mardis et jeudis. Le bilan financier est sensiblement identique à l'année précédente.
- ✓ **Tarifs 2016-2017 :** Comme SOGERES a revu ses tarifs à la hausse, les élus décident, à l'unanimité, d'augmenter les tarifs des repas servis au restaurant scolaire communal proportionnellement. Ainsi, le repas enfant passera de 3,23 € à 3,28 € et le repas adulte de 3,90 € à 3,96 €. La garderie est augmentée tous les 2 ans, ainsi, et au vu de certaines tranches horaires qui nécessitent une 3<sup>ème</sup> personne en surveillance, les élus décident, à l'unanimité, d'appliquer une augmentation de 0,02 € soit 0,82 € la ½ heure. Ceci risque d'évoluer les années à venir avec le nouveau périmètre intercommunal et les compétences afférentes.
- ✓ **NAP et évolution :** M. le Maire rappelle que, malgré les soucis d'animateurs en fin d'année, une seule séance a été annulée. Il précise aussi que la CCSMT n'a plus d'animateurs à mettre à disposition et il s'est donc tourné vers la CCVI qui doit proposer 2 animateurs pour la rentrée. Le fonctionnement restera similaire à la prochaine rentrée mais sera revue par la suite avec peut-être même une nouvelle organisation au niveau des horaires en fonction de l'organisation de la nouvelle communauté de communes.
- ✓ **Rentrée scolaires :** La prochaine rentrée aura lieu le 1<sup>er</sup> septembre 2016 sans changement d'organisation.

## Personnel communal

- ✓ **Agence Postale Communale (APC) et remplacement :** M. le Maire précise que Pascale LAURENT, agent gérant l'APC, est en arrêt maladie et un remplacement d'urgence a dû être fait sur le poste d'agence postale communale et sur l'aide au secrétariat de mairie. Mme Sabrina SOUSA a été recrutée en remplacement à hauteur de 30 h par semaine.
- ✓ **Service médecine préventive du Centre de Gestion d'Indre et Loire :** Le CDG37 crée un service de médecine préventive à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le coût de l'adhésion est moins important que le prestataire actuel. Un espace pour les visites médicales est pressenti sur Monts ou Sorigny. Les élus décident, à l'unanimité, d'adhérer à ce nouveau service en lieu et place du prestataire actuel, l'AIMT37.

## Travaux communaux

- ✓ **Travaux Logements locatifs communaux sis impasse du Vieux Bourg** : M. le Maire spécifie aux élus que le 2<sup>nd</sup> étage est achevé avec des logements agrandis bien plus conviviaux. Le chantier se poursuit avec le 1<sup>er</sup> étage qui devrait être achevé début août. Restera le rez-de-chaussée avec un déménagement d'un des locataires âgés au 10 rue du Vieux Bourg.
- ✓ **Projet aménagement sécurité route du Chêne Parapluie** : M. le Maire présente les aménagements proposés par le cabinet Cahier de Route. Après discussion, les élus apportent quelques modifications qui seront prises en compte avant que ce projet ne soit présenté lors d'une réunion publique le 12 juillet.
- ✓ **Travaux de voirie** : Le devis établi par l'entreprise BELLIN va être revu en supprimant la partie de la route de la forêt qui doit être revue par COSEA. Les élus acceptent ce devis en prenant en compte cette modification.
- ✓ **Travaux de fossés** : Sur les 2 devis reçus de l'entreprise DUBOIS et de la société ARTP, celui de ARTP, le mieux-disant, est retenu pour un montant de 2 565,70 €.

### **Budget-Finances**

- ✓ **Augmentation des loyers communaux au 1<sup>er</sup> juillet** : M. le Maire informe les élus qu'il y a lieu de prendre une délibération relative à l'augmentation des loyers des logements communaux. Ainsi, il informe les élus que ces loyers sont révisables chaque année au 1<sup>er</sup> juillet au vu de l'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'Institut national de la statistique et des études économiques. Il informe les élus que les loyers du local communal à usage de boulangerie (commerce+fournil) situé 1, rue du Vieux Bourg doivent être indexés sur l'indice du coût de la construction. Ainsi, au 1<sup>er</sup> juillet 2016, seuls les loyers du local communal à usage de boulangerie feront l'objet d'une augmentation de 0,25 %.
- ✓ **Convention récupération des animaux errants** : La convention avec la société Fourrière 37 arrive à échéance au mois d'août, ainsi les élus, après avoir pris connaissance des nouveaux tarifs de ces services, acceptent, à l'unanimité, de reconduire une nouvelle convention.

### **Assainissement**

- ✓ **Rapport annuel** : M. le Maire présente le rapport annuel du service d'assainissement de la commune, en précisant qu'il s'agit d'un service géré en régie communale. Ce rapport annuel est accepté à l'unanimité par les élus.

### **Eau potable**

- ✓ **Rapport annuel** : M. le Maire présente le rapport annuel du service d'eau potable établie par le délégataire, en l'occurrence VEOLIA. Ce rapport annuel est accepté à l'unanimité par les élus.
- ✓ **Tarif eau potable** : Après présentation de l'évolution des tarifs d'eau potable et au vu des travaux à venir sur le réseau, les élus décident de maintenir la part fixe à 31 € et de passer la part variable à 0,40 € (0,39 € en 2016) de la surtaxe communale eau potable applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017 soit 79 € pour 120 m<sup>3</sup> (+ 1,54 %).

### **Urbanisme**

- ✓ **Bornage parcelle B n°545** : M. le maire rappelle le projet de chemin piéton en centre bourg et présente les 3 devis reçus pour borner la parcelle B n°545 nécessaire à ce projet. GEOPLUS, le mieux-disant, est retenu pour un montant de 590 €.

✓ **Délégation achat parcelle B n°544** : M. le Maire rappelle le projet d'acheter la parcelle B n°544 pour le chemin piéton en centre bourg au prix de 5 € le m<sup>2</sup>. Ce prix, vu avec le propriétaire, fera l'objet d'un acte de vente ; les élus délèguent tout pouvoir à M. le Maire pour finaliser cet achat de parcelle.

✓ **Déclaration d'Intention d'Aliéner** : Les élus ne souhaitent pas préempter :

- sur le terrain et bâti sis La Laurière
- sur le terrain et bâti sis 53 rue du Carroi du Vignau.

### Dates à retenir

- Pique-nique républicain
- Réunion publique aménagement route chêne parapluie
- Cérémonie du 14 juillet
- Fête interassociations
- Prochains CM

**Dimanche 3 juillet** à 12h00 – stade

**Mardi 12 juillet** à 20h00 – albizzias

**Jeudi 14 juillet** à 10h15 – place du monument

**Jeudi 14 juillet** à 14h30 – stade michel vaugé

**Vendredi 2 septembre** à 20h00 – mairie

28 octobre – 2 décembre

### Questions diverses

**1. Remerciements des associations** : M. le Maire informe les élus que nombre d'associations ont remercié le conseil municipal pour l'octroi de subvention : Drôles en scène, Badminton, Roller-Hockey, Gym d'Artannes, SCV, Roland Garros, Verdun...

**2. Problème la Billonnière** : Gérard LEGRAND fait état d'une remarque d'un agriculteur qui a constaté des ferrailles en remblai en lieu et place de la ferme La billonnière. L'agriculteur sollicite une explication auprès de COSEA.

**3. Suites données à l'Agenda d'Accessibilité** : Le cabinet ASCAUDIT, diligenté par la CCSMST, souhaite vérifier si certains bâtiments non conformes lors du diagnostic le sont devenus depuis. Aucun bâtiment sur Villeperdue n'est concerné.

**4. Sonnette à la mairie** : Les élus s'interrogent sur l'apposition d'une sonnette à la mairie afin de permettre à une personne en fauteuil de se faire connaître auprès du secrétariat.

**5. Facture ordures ménagères**: Nathalie NOMINE s'interroge sur le fait que l'adresse TIPI et le code permettant de payer sa facture des ordures ménagères ne figurent pas sur les dernières factures. La CCSMT a fait une erreur lors de l'édition de ces dernières factures.

**6. Nettoyage terrasse bibliothèque** : Nathalie NOMINE demande si la terrasse de la bibliothèque ne pourrait pas être nettoyée.

**7. Nettoyage escaliers gare et rampe de pont** : Nathalie NOMINE demande s'il est possible d'enlever l'herbe sur les escaliers de la gare et alentours bien que ceci relève de la compétence du Département.

**8. Traversée en bas du pont au niveau du restaurant « le Tourne-Bride »** : Olivier MESNARD constate que nombre de personnes, y compris avec des poussettes, traversent entre les barrières juste en bas du pont au niveau de l'entrée du restaurant, représentant un danger imminent. Il s'interroge sur la possibilité d'empêcher ce danger. La discussion autour de l'irresponsabilité des individus est alors abordée s'interrogeant sur les limites d'encadrement des collectivités.

La secrétaire de séance